

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2368

présenté par
Mme Faucillon, Mme K/Bidi et M. Rimane

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	1	0
Gendarmerie nationale	0	1
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs souhaitent avec cet amendement attirer l'attention sur les crédits de l'action sécurité et paix publique qui, au sein du programme 176, concernent la lutte contre la délinquance, l'accueil et le contact avec les usagers, en prélevant symboliquement pour des motifs de recevabilité un euro sur l'action 4 du programme 152. La baisse de 16% de ces crédits est un mauvais signal. Nous y voyons la préfiguration d'une dématérialisation accrue des procédures de nature à creuser un peu plus le fossé entre police et citoyens et l'illustration du parti pris de faire de la police française

davantage une police d'ordre, tournée vers la sécurité de l'État, qu'une police de la sécurité quotidienne, laquelle fait aujourd'hui figure de parent pauvre. Les auteurs de l'amendement jugent indispensable a contrario de retisser les liens entre la police et les citoyens et de reconstituer à cet effet une véritable police de proximité.